

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

O-O-O

Séance du 09 avril 2025

Date convocation : le 01 avril 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le neuf avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Patrick LEROUX.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 10
- Nombre de membres en activité : 10
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Étaient présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Christophe DEMANGEOT, M. Marcel HECQUET et MMES Pascale BONHOMME, Muriel DOUBET.

Absents excusés : M. Rachid KALAI qui a donné pouvoir à M. Patrick LEROUX et Mme Catherine TAVARES qui a donné pouvoir à M. Philippe QUILLET.

Absents : M. Sébastien CARRARA

Secrétaire de séance : Mme Muriel DOUBET.

DÉLIBÉRATION N°09-2025 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations selon le principe suivant :
Un montant fixe de 100€ par association, +100€ par manifestation réalisée en 2024 (versée en 2025),
sauf pour la coopérative scolaire qui a un montant forfaitaire de 400€ par an.

Associations	Subventions 2025
Coopérative scolaire	400€ (montant forfaitaire) + 600€ (subvention sorties) = 1 000€
Crinquieurs du Mont Ganelon	100€ (montant forfaitaire) + 100€ (Hauts-de-France propres 2024) = 200€
Harmonie de Bienville	100€ (montant forfaitaire) + 100€ (brocante en mai) + 100€ (fête de la musique) + 100€ (Ste Cécile 2024) + 100€ (Marché de Noël) = 500€
Société de chasse	100€ (montant forfaitaire) + 100€ (nettoyage dans les bois 2024) = 200€
Association de pêche	100€ (montant forfaitaire + 100€ (entretien des berges) = 200€
Souvenirs Français	100€ (montant forfaitaire) = 100€
TOTAL 2025	2 200€

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 060-216000703-20250409-09D2025-DE



Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2025 en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 9 voix (dont 2 pouvoirs),

DÉCIDE d'approuver les montants des subventions pour l'année 2025.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire, Patrick LEROUX

